

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00491

Numéro SIREN : 791 210 222

Nom ou dénomination : FONDS D INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt 15292

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

VESTIA IMMOBILIER
26 allée Jules Milhau
34000 Montpellier

V/REF :
N/REF : 2013 B 491 / 2019-B-15292

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 06/08/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/03/2019.
Procès-verbal d'assemblée en date du 08/07/2019

Concernant la société

FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
26 allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 Montpellier cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-15292 le 06/08/2019
R.C.S. MONTPELLIER 791 210 222 (2013 B 491)

Fait à MONTPELLIER le 06/08/2019,
LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise		SAS F 2I		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....981 232.....)	DA	981 232		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	14 955		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	11 676		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	227 774		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 235 636		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 978		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 366		
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 657		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régl.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	102 001		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 337 638		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	102 001			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF
			} services *	FG	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	10 117
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	220
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *		GA
			} - dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	10 337
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(10 337)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	316 499
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	316 499
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	9 903
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	9 903
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	306 596
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	296 259

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS F 2I		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	11 305	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	110	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	11 415	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	40	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	110	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	150	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	11 265	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	79 750	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	327 914	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	100 140	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	227 774	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	316 499
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	9 738
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Cession d'immobilisations				110	110	
Régularisations diverses				40	3 345	
Ecart provisions					7 960	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Au capital de 941.024 euros
Siège social : Le Triangle - 26, Allée Jules Milhau
34265 MONTPELLIER CEDEX 2
RCS Montpellier 791 210 222

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
Du 08 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 08 juillet,
A 14 Heures 30
Au siège social,

Les actionnaires de la SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER (F2I), au capital de 941.024 euros divisé en 8.402 actions de 112 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD, Président de la SAS F2I, lui-même actionnaire de la SAS F2I, après avoir déclaré que ce dernier possède 1.200 actions dans la société.

Le Président appelle aux fonctions de secrétaire de l'assemblée la SCP EQUILIBRE, représentée par son Gérant, Monsieur Xavier MISSLER, qui déclare accepter la mission.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;**
- **Affectation des résultats de l'exercice ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société F2I, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dix jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

tm

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, étant observé que les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à la somme de 227.773,61 € de la manière suivante :

- Dotation de la réserve légale : 11.388,68 €
- Dotation du report à nouveau : 48.344,93 €
- Dividende : 168.040,00 €

Situation du report à nouveau :

- Report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2019 : 11.675,60 €
- Dotation du report à nouveau : 48.344,93 €
- Report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2019 : 60.020,53 €

Situation de la réserve légale :

- Réserve légale avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2019 : 14.955,19 €
- Dotation de la réserve légale : +11.388,68 €
- Réserve légale après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2019 : 26.343,87 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/03/2014 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2015 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2016 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2017 : versement d'un dividende brut, avant prélèvement de la CSG / CRDS et prélèvement à la source, d'un montant de 146.814,13 €, soit 122,35 € par action
- Exercice clos le 31/03/2018 : aucun dividende versé

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

xm 13

Quatrième résolution

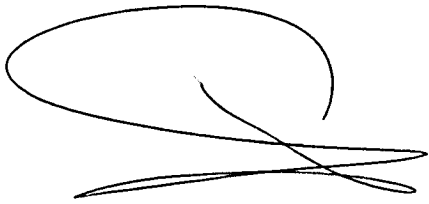
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et le secrétaire.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left side and a horizontal line extending to the right, ending in a small hook.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, overlapping structure with multiple loops and a long, horizontal tail extending to the right.

Désignation de l'entreprise		SAS F 2 I		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR	
		Dont Composants	M3	KS	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	KW	KX	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	KZ	LA
		Matériel de transport *			LB	LC	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE	LF	LG
		Emballages récupérables et divers *			LH	LI	LJ
	Immobilisations corporelles en cours			LK	LL	LM	
	Avances et acomptes			LN	LO	LP	
	TOTAL III						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T
Autres participations				8U	250 8V	8W 40	
Autres titres immobilisés				IP	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV	
TOTAL IV				LQ	250 LR	LS 40	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	250 ØH	ØJ 40	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB	
Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF		
TOTAL III		IY		NG	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ		ØX	110 ØY	180 ØZ	
	Autres titres immobilisés	II		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	110 NK	180 2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	110 ØL	180 ØM	

Exercice N clos le 31 03 2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS F 2 I

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

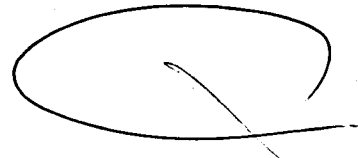
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD-2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS F 2I Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR			

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables, janvier 2019

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS F 2 I					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032